

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	73

PRESENTS	57
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	12
ABSENTS	19

Vote Pour : 62
Vote Contre : 1
Abstention : 10

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025

Date de la Convocation

11 MARS 2025

Date d’Affichage

11 MARS 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Lahcène BAAZIZ à Laurent SQUASSINA, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO à Michelle LAVIT, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Claude SOULIES, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 59_2025

ACTES : 7.2.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 36- Vote des taux 2025 de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Exposé des motifs

Par délibération du 18 septembre 2023, le conseil de communauté a approuvé l’harmonisation sur le territoire du mode de financement du service. Le choix a été d’opter à compter du 1^{er} janvier

2024 pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et déchets assimilés (TEOM).

En même temps deux zones ont été instituées,

- zone n° 1 pour laquelle le Service rendu se caractérise par un service de proximité, « collecte en proximité » (y compris point de regroupement à moins de 200 mètres dans les conditions définies par la jurisprudence) : taux Plein pour la collecte en service de proximité

- zone n° 2 pour laquelle les usagers sont en apport volontaire sur des points d'apport volontaire facilitant l'enlèvement : taux Réduit intermédiaire pour la collecte en point d'apport volontaire.

Au regard de l'augmentation exponentielle des coûts de traitement, d'élimination et de tri des déchets annoncée dans les perspectives de TRIFYL, faisant apparaître une hausse de 15 % pour les exercices 2023 et 2024, il avait été nécessaire de revoir le financement de notre service par l'augmentation du taux de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dès 2022. Depuis le taux est inchangé et s'élève à 11.12 %.

Dans l'attente de la notification des bases fiscales, il est proposé de voter d'ores et déjà le maintien du taux qui s'appliquera de façon identique aux deux zones définies en 2023.

Pour mémoire, une partie du territoire est par ailleurs collectée par le SMICTOM de LAVAUR, qui présente ses propres taux. La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet est en charge du recouvrement des taxes et opère chaque trimestre le reversement des produits au Syndicat.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1636 B undecies,

Vu le débat d'orientation budgétaire en séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 24 février 2025,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 5 mars 2025,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (Vote contre de Dominique BOYER ayant donné pouvoir à Christian PERO, Abstention de Blaise AZNAR, Julien BACOU en son nom et au nom de René ANDRIEU lui ayant donné pouvoir, Florence BELOU en son nom et au nom de Mathieu BLESS lui ayant donné pouvoir, Sébastien CHARRUYER en son nom et au nom de Jean TKACZUK lui ayant donné pouvoir, Michelle LAVIT en son nom et au nom de Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO lui ayant donné pouvoir, Marc MIRALES) :

- **décide** de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2025 à 11.12 %, taux identique pour les deux zones,

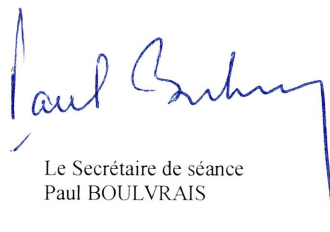
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 07 AVR. 2025

- publication - mise en ligne
Le 07 AVR. 2025

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides


Le Président,
Paul SALVADOR